

Image not found or type unknown



Le vol justifie-t-il un licenciement pour faute grave ?

publié le **05/09/2012**, vu **1140 fois**, Auteur : Assistant-juridique.fr

La plupart du temps, les tribunaux admettent le licenciement mais excluent la faute grave lorsque le vol est minime (menu larcin, détournement de denrées alimentaires volées et consommées sur place), et ce d'autant plus si le salarié a de l'ancienneté.

[Fiches conseils sur la rupture du contrat de travail](#)